

AVIS RELATIF À LA NÉGOCIATION BOURSIÈRE

Approbation réglementaire des nouveaux frais relatifs à la transmission des données

Le 1^{er} janvier 2016, des modifications seront apportées aux frais applicables à la réception des fils de diffusion de la Bourse de Toronto (TSX), de la Bourse de croissance TSX (TSXV) et de la Bourse Alpha TSX (TSXA). Ces modifications ont été annoncées dans l'[Avis relatif à la négociation boursière 2015-034](#), puis approuvées par les organismes de réglementation compétents.

Le nouveau modèle de tarification des fils de diffusion a pour but de tenir compte de l'évolution de l'utilisation des fils de diffusion au fil du temps et de suivre les différents modèles qui s'appliquent de façon générale aux fils de diffusion de données publiques et privées.

Aperçu du nouveau modèle de tarification des fils de diffusion

Produits	TSX	TSXV	Bourse Alpha TSX
Transmission des données ^{1, 2}			
Organisations participantes et membres – droits de licence à des fins d'utilisation interne des données ³	3 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Direct – données publiques et propres données privées	600 \$	400 \$	400 \$
Direct – propres données privées seulement	400 \$	250 \$	250 \$
Indirect – propres données privées seulement			

¹ Le fournisseur et l'organisation participante ou le membre assument les frais facturés par l'entreprise de télécommunications.

² Toute utilisation des fils de diffusion doit être approuvée par la TSX, la TSXV ou la Bourse Alpha TSX conformément aux modalités de l'accord ou des accords qui s'appliquent. Des frais additionnels peuvent s'appliquer conformément à la grille des [tarifs des services de transmission de données du marché](#) (en anglais) de TMX Datalinx et du barème des [frais de données de marché](#) (en anglais) de la Bourse Alpha TSX, selon le cas.

³ Les frais relatifs à la transmission des données applicables aux organisations participantes et aux membres s'appliquent en général lorsque les organisations participantes ou les membres reçoivent directement des fils de diffusion à des fins d'utilisation interne, ou lorsqu'ils reçoivent directement ou indirectement des fils de diffusion contenant leurs propres données privées à des fins d'utilisation interne, selon le cas. Une organisation participante ou un membre recevant une clé de déchiffrement ou un fil de diffusion de données privées déchiffrées concernant une autre organisation participante ou un autre membre est considéré comme un fournisseur au titre du barème des droits.

Fournisseur – droits de licence à des fins d'utilisation externe des données ⁴	5 500 \$	4 000 \$	4 000 \$
Données publiques et privées	1 500 \$	1 000 \$	1 000 \$
Données privées seulement	150 \$	100 \$	100 \$
Frais par clé de déchiffrement / fil déchiffré reçu (par clé / pour chaque organisation participante ou membre visé dans les données privées déchiffrées)			

* Tous les frais susmentionnés sont perçus mensuellement.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de cette annonce, prière de communiquer avec un membre de l'équipe de gestion des comptes.

Jeff Foster 416 947-4229
Monika Marcziowa 416 947-4534
Matthew Lee 416 947-4665
Michael Tintinaglia 416 947-6679

⁴ Les frais relatifs à la transmission des données applicables aux fournisseurs s'appliquent généralement lorsque les fils de diffusion sont reçus directement à des fins de redistribution. Ils s'appliquent également à la réception d'une clé de déchiffrement relative aux données privées d'une tierce partie ou à la réception d'un fil de diffusion contenant des données privées déchiffrées d'une tierce partie.